

Recours au Règlement

Si le député de Cap-Breton—Richmond—Est estime que le démenti fait par le premier ministre à l'extérieur de la Chambre suffit, je l'accepterai.

M. Dingwall: Monsieur le Président, la question a été soulevée à plusieurs reprises hier.

Le leader parlementaire du gouvernement a dit que des députés du parti ministériel n'ont pas entendu ces paroles. Comme c'est l'usage à la Chambre, ils nient avoir entendu ces propos. Je vais croire sur parole le député qui dit cela.

Lorsque le premier ministre reviendra à la Chambre et qu'il répètera cela ici même, nous allons le croire sur parole. En attendant, nous estimons que notre position n'est que juste et équitable pour toutes les personnes visées, étant donné que des députés de ce côté-ci sont d'un avis différent.

Nous allons attendre que le premier ministre vienne, en quelque sorte, faire un bref démenti, une déclaration ou des excuses.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je veux simplement faire une remarque. Hier, après la période des questions, on a demandé au Président d'examiner les «bleus», relativement à la déclaration du premier ministre.

J'ai entendu le Président dire ce matin que l'examen des «bleus» n'a pas été utile. Je voudrais attirer l'attention du Président sur ces mots, car j'estime que l'examen a, au contraire, été très utile. Il a en effet révélé que les paroles en question ne figuraient pas dans les «bleus», ni dans les autres comptes rendus de la Chambre.

C'est avec beaucoup de prudence que j'attire l'attention du Président sur ces mots, car je pense que l'examen a bel et bien été utile.

M. le Président: Je ne vais pas m'engager dans une querelle de sémantique.

Ce que je suis en train de dire à la Chambre et au public, c'est qu'il n'y a rien dans les «bleus», ni dans le hansard, ni sur la bande vidéo, ni sur la bande sonore qui puisse nous porter à croire que le premier ministre a prononcé les paroles qu'on lui attribue.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des

Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, nous parlons des traditions de la Chambre. Je suis certainement parmi ceux qui respectent les traditions et qui essaient. . .

M. Simmons: Ce n'est pas toujours évident.

M. le Président: Un moment, je vous prie.

Un député peut-il vraiment croire que le fait d'investir le ministre qui a la parole nous aidera à régler la question?

M. Simmons: Je ne crois pas, mais il a le droit de le faire.

M. le Président: Je demande au député de Burin—Saint-Georges de s'asseoir et de rester tranquille.

M. Simmons: Soyez juste. Il a dérangé la Chambre pendant cinq minutes.

M. le Président: Je demande au député de Burin—Saint-Georges de retirer cette accusation contre la présidence.

M. Simmons: Monsieur le Président, le compte rendu prouvera que le député de Yellowhead a dérangé la Chambre pendant cinq minutes.

Je retire toute allégation que j'ai pu faire contre la présidence. Cependant, j'exhorte le Président à continuer d'être juste comme il l'a toujours été.

M. le Président: C'est ce que j'essaie de faire.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je veux simplement attirer l'attention de tous les députés sur une toute nouvelle pratique que nous nous trouverions à établir ici, à mon avis.

À mon avis, en permettant à un député d'attribuer certaines paroles à un autre député, aussi scandaleuses ou injustes qu'elles puissent être, et d'obliger ensuite ce député à nier ce qu'on l'accuse d'avoir dit, on rompt avec la tradition d'une façon qui ne peut que nuire à la Chambre.

Jusqu'à maintenant, dans l'ensemble, on a réussi à soustraire le Règlement de la Chambre à tout esprit de parti. Si on cherche à rompre avec cette tradition, c'en est fini de l'ordre dans cette enceinte.

En tant que député de la Chambre. . .